



CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE DU 26 JUIN 2024

N° 21

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Objet : Mise en place d'un Centre de ressources territorial à l'EHPAD Hérold

Le Conseil,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment les articles R. 123-39 et suivants, L. 312-6, L.313-12-3 et D. 312-155-0 ;

Vu le décret n° 2022-731 du 27 avril 2022 relatif à la mission de Centre de ressources territorial pour personnes âgées et au temps minimum de présence du médecin coordonnateur en établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes ;

Vu l'arrêté du 27 avril 2022 relatif à la mission de Centre de ressources territorial pour les personnes âgées ;

Vu l'instruction n° DGCS/SD3A/2022/113 du 15 avril 2022 relative à l'appel à candidatures portant sur le déploiement de la mission de Centre de ressources territorial pour les personnes âgées

Vu l'avis d'attribution du 4 décembre 2023 du Comité de sélection de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France désignant l'EHPAD Hérold lauréat de l'appel à candidature pour le déploiement d'un Centre de ressources territorial pour le territoire DAC Nord-Est ;

Vu l'arrêté n° 2024-78 portant autorisation de création d'un Centre de ressources territorial porté par l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) Hérold sis 60-74 rue du Général Brunet à Paris (75019) géré par le Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris (CASVP) ;

Vu le mémoire présenté par Madame la Directrice Générale du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris relatif à l'installation d'un Centre de ressource territorial à l'EHPAD Hérold du Centre d'Action de la Ville de Paris ;

Délibère

Article 1

La Directrice Générale du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris est autorisée à créer un Centre de ressources territorial porté par l'EHPAD Hérold, sis 60-74 rue du Général Brunet à Paris, conformément à l'arrêté n° 2004-78.

Article 2

Le Conseil d'administration accepte la dotation de 400 000 euros par an versée par l'ARS Ile-de-France à l'EHPAD Hérault aux fins du déploiement de la mission de Centre de ressources territorial à destination des personnes âgées. Elle sera imputée sur le budget annexe des EHPAD du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris.

La Directrice Générale
Secrétaire du Conseil d'Administration

Jeanne SEBAN

P/0 La Présidente
du Conseil d'Administration

Léa FILOCHE